

**Allocution commune aux organisateurs de la manifestation
devant le Tribunal à Strasbourg le 12 juin 2021**

**Plus que jamais, agissons pour les libertés
et contre les idées d'extrême droite !**

Ces derniers temps il est beaucoup question de sécurité mais pas de libertés. C'est significatif !

Des lois restreignant les libertés ont été prises récemment ou sont en discussion au Parlement malgré l'opposition manifestée des mois durant dans la rue par des centaines de milliers de personnes. De plus il y a un climat de haine et de violence sexiste, raciste, homophobe ...

Mais il y a aussi beaucoup de personnes qui veulent agir contre cette tendance et défendre les libertés démocratiques et préserver l'avenir. Un avocat vient d'écrire un livre « Un pays qui voudrait rester libre »

Vous êtes venus manifester aujourd'hui, comme ailleurs en France. Nous nous en réjouissons !

Merci à toutes et à tous !

Les idées d'extrême droite sont popularisées par le Rassemblement National et des groupuscules qui lui sont proches.

Marine Le Pen nous dit « Essayez-nous ! »

Mais nos parents, grands-parents ont déjà vu l'extrême droite à l'œuvre : dans les années 1940 avec le régime de Pétain, en 1962 avec l'OAS

Plus récemment nous avons vu des paroles de racisme, des insultes, des menaces, l'apologie de crimes de guerre par certains élus ou candidats, sympathisants du RN !

Mais les idées d'extrême droite sont aussi pour certaines portées par le gouvernement et d'autres partis et organisations. Tout cela permet de diviser le Peuple, d'empêcher les mouvements sociaux et de les réprimer violemment.

L'Etat doit garantir la liberté d'expression et doit aussi, d'après l'article 1 de la Constitution, il doit aussi avec ses institutions, ses agents respecter toutes les croyances.

Mais on voit aussi de l'huile jetée sur le feu par les zemmous et compagnie jeter de l'huile sur le feu, une banalisation du racisme voire de l'horreur prendre place.

Comment s'étonner de la banalisation du racisme voire de l'horreur :

- quand les droits des réfugiés sont sans cesse remis en cause, au mépris des engagements internationaux de la France et de l'Union Européenne
- quand les contrôles au faciès perdurent, l'Etat n'y mettant pas fin,
- quand les Rom sont violemment expulsés de bidonville en bidonville,
- quand le droit de vote pour les résidents non communautaires a été « oublié »
- quand des enfants dont leur seul crime est d'avoir fui la guerre et la famine sont emprisonnés.

Les propos et actes discriminatoires, les discours de haine et de rejet de « l'Autre » tuent ou blessent des personnes comme :

- Saïd El Barkaoui, abattu par son voisin qui l'insultait avec virulence
- Ilan Halimi, kidnappé, séquestré, torturé et assassiné parce que Juif,
- les enfants de l'école Ozar Hatorah à Toulouse ainsi que les victimes de l'Hypercacher de la Porte de Vincennes assassinés parce que Juifs ...
- Adama Traoré tué lors d'une intervention policière
- Les Rom sont toujours victimes de préjugés et de discriminations. Il y a eu des dizaines de blessés graves.
- La pandémie de coronavirus a donné lieu à des attitudes racistes contre des personnes perçues comme asiatiques.

Les cibles et les formes du racisme peuvent, selon les moments et les circonstances, se développer, s'atténuer ou renaître de leurs cendres. En Scandinavie, Pologne, Slovaquie, Hongrie il y a aussi une montée du racisme et dans toute l'Europe l'extrême-droite se renforce. Et sur le reste du globe aussi :

- L'apartheid existe encore aujourd'hui : pensons au peuple palestinien et à sa tragique actualité

Et que dire de ce fameux projet de loi « sur le séparatisme », édulcoré récemment sous l'appellation « projet de loi confortant le respect des principes de la République ».

Dans l'article 6 on y parle du "contrat d'engagement républicain ». Il donnerait aux autorités administratives des droits absolus comme retirer des financements publics et des possibilités étendues de dissolution et ce, en limitant le pouvoir judiciaire. En outre, seraient introduits des contrôles sur tous financements provenant de l'étranger qui jettent une présomption négative sur toutes les organisations civiques en bénéficiant.

Or on le sait : ses dispositions pourraient conduire à des restrictions aux libertés d'association, d'expression, de conscience et de religion, ainsi qu'à des discriminations.

Encore un autre exemple de dérive récemment : la loi Sécurité globale votée et joliment enrobée sous le terme marketé de « Loi pour une sécurité globale préservant les libertés ».

Heureusement cette fois-ci le conseil constitutionnel a déclaré anticonstitutionnels certains articles et parties. Mais pour combien de temps encore. Il y a de quoi s'alarmer.

Le gouvernement et le Parlement à majorité « En Marche » et « Les Républicains » ont fait voter ces lois le 15 avril dernier !

Les faits sont là : On menace de plus en plus les fondamentaux de la constitution, et qui est à l'œuvre ? Le gouvernement qui serait normalement censé la protéger!

Vous voulez d'autres exemples ?

Nous allons manifester paisiblement ! Mais souvenons-nous que récemment ils ont voulu interdire aux manifestants le droit de filmer un policier ou gendarme qui agirait mal, dans un cadre répressif violent et non légal.

Diffuser des images de leur exaction exposerait à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amendes

De quoi entraver la capacité citoyenne à réagir et dénoncer les violences policières quand elles ont lieu ?

Et on le sait malheureusement elles existent

On tente là encore de nous brider, de nous museler

L'article a été déclaré anticonstitutionnel et supprimé car le législateur n'avait pas suffisamment défini les éléments constitutifs de l'infraction.

Le Conseil constitutionnel a estimé que le texte sur l'utilisation des drones ne présentait pas de garanties suffisantes.

Les règles encadrant l'usage par les policiers et gendarmes des caméras piétons ou embarquées sont revues par le Conseil Constitutionnel.

Ce Conseil juge là aussi que l'expérimentation sur l'élargissement des compétences de police municipale prévue n'est pas conforme à la Constitution. Les polices municipales, les agents privés ne pourront pas mettre en œuvre ces nouvelles dispositions. Ces mesures s'inscrivent dans une dérive autoritaire.

Citons encore

- les décrets du 2 décembre sur le fichage des opinions politiques ou syndicales
- La loi de programmation sur la recherche qui permet la répression de la contestation sur les campus universitaires ou qui veut censurer ou orienter les travaux des chercheurs.

Confinée en raison des risques sanitaires, la population se voit en plus interdite de se rassembler, de revendiquer, de manifester.

Mais nous ne tairons pas, nous ne resterons pas passifs

Ne nous laissons pas diviser par le racisme et les idées d'extrême droite !

Nous ressentons toutes et tous l'urgence de construire une réponse forte et unitaire qui dessine l'alliance des libertés et d'un avenir durable. Il s'agit de résoudre les problèmes environnementaux et sociaux générateurs de souffrances, mais aussi d'agir contre les inégalités, la concurrence et la ghettoïsation, les idées d'extrême droite, d'œuvrer pour préserver et améliorer nos libertés démocratiques et ce dans l'intérêt général.

Cette manifestation en est un maillon.

Agissons toutes et tous pour rallier à nous le plus grand nombre !

Strasbourg le 12 juin 2021